

Réponse au questionnaire adressé aux candidats pour les élections municipales des 9 et 16 mars 2008

EGALITE DEVANT LA CANTINE

Les enfants doivent pouvoir être admis à la cantine, quelle que soit la situation de leurs parents (parent au foyer, ou parents actifs).

Mais quand les réfectoires ne sont pas adaptés à la demande de tous les enfants inscrits à l'école, la décision est prise d'accepter en priorité les enfants dont les deux parents travaillent.

La politique du Maire et de son Adjoint a été de demander aux directeurs d'admettre les enfants des familles nombreuses, une fois par semaine, quand la maman ne travaille pas, afin de la soulager dans ses activités domestiques.

Il a par ailleurs réclamé, lors de restructuration de réfectoires programmée par la Ville, une augmentation de leur capacité.

LOGEMENT-LOI SRU

Le logement est devenu un problème crucial pour tout Paris, conséquence, entre autre, du renouveau démographique, grâce à l'arrivée de davantage de familles et davantage de naissances.

Il faut impérativement garder ces familles à Paris qui, dès la naissance du 2ème enfant sont obligées d'habiter en banlieue. Il en est de même pour les familles à revenu modeste pour lesquelles les loyers parisiens sont devenus prohibitifs.

A l'intérieur du parc social, nous souhaitons favoriser les échanges d'appartements lorsque les locataires connaissent des modifications dans leurs situations tant financières que familiales.

Nous sommes favorables à la politique de « logement contre services », notamment en ce qui concerne les étudiants qui pourraient profiter de logement chez des personnes âgées. Chacun y trouverait son compte : l'étudiant, bien sûr, mais aussi la personne âgée qui bénéficierait d'aides variées et qui se sentirait moins seule.

Nous sommes favorables à un recensement des appartements inoccupés, et à la programmation d'appartements modulables afin de répondre aux besoins des familles nombreuses.

PREPARER AU MARIAGE ET A LA VIE ADULTE

Nous nous sommes toujours efforcées, en tant qu'officiers d'état-civil, de donner au mariage toute la solennité requise, fût-il civil. Surtout lorsque la présence des deux alliances sur le plateau en argent nous laisse imaginer qu'il n'y aura pas de suite religieuse !

Lorsque les futurs mariés ont souhaité une rencontre avec nous afin de personnaliser la cérémonie, nous avons toujours montré une grande disponibilité. Cela dit, nous pensons

qu'une entrevue, plus en amont, serait tout à fait profitable, afin de leur faire prendre conscience de l'importance de leur engagement.

Nous connaissons par ailleurs le rôle très positif d'associations type « Cap Mariage » qui préparent les couples au mariage civil et défendent les intérêts matériels et moraux de la famille. Nous pourrions faire connaître leur existence et leurs actions sur les panneaux associatifs.

SEPARER LE « FAMILIAL » DU « SOCIAL »

Notre culture et notre expérience nous ont évité de confondre les mesures familiales et les mesures sociales, même si celles-ci peuvent finir par s'intriquer.

En ce qui concerne la « Carte Paris Famille », nous souhaitons en supprimer le plafond, la proposer dès le 1^{er} enfant, et en réévaluer le montant, en fonction du nombre d'enfants.

Le Maire du XV^{ème} a ouvert la voie à une politique familiale plus généreuse (cantine pour les enfants de familles nombreuses, dérogations pour regroupement des fratries....).

Nous souhaitons l'ouverture d'un « pôle famille » dans notre arrondissement rattaché à l'adjoint chargé de la famille.

EVALUATION DES POLITIQUES FAMILIALES

Nous sommes favorables bien sûr à une meilleure évaluation des politiques familiales.

Il faut d'abord coordonner les différents organismes statistiques spécialisés. L'implication de l'UDAF nous semble une excellente proposition.

Les politiques familiales constituent un sujet très vaste dont les composantes sont évaluées au niveau du Département : petite enfance, et personnes âgées qui ne figurent dans aucune de vos rubriques.

CARTE FAMILLE NOMBREUSE

Nous sommes favorables à l'extension des réductions que donne la Carte Famille Nombreuse.

Néanmoins, les avantages qu'elle offre dépassent les compétences de la Ville et du Département.

RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS-

Toute constitution de réseau dont l'objet est l'écoute nous semble devoir être favorisé.

Dans la mesure où ces réseaux permettent les échanges de convivialité, d'accompagnement et évitent l'isolement des parents, nous les pensons utiles à notre vie citadine, et dans cette perspective, nous sommes favorables à l'intégration des représentants de mouvement familial dans ces RÉAPP.

FISCALITE LOCALE

Sans pouvoir nous engager sur le taux d'abattement obligatoire pour charges de famille, concernant la taxe d'habitation, nous souhaitons qu'une fiscalité plus harmonieuse envers les familles nombreuses permette à celles-ci de rester à Paris.

ACCUEIL DES FUTURES MERES EN DIFFICULTE

Bien sûr, nous sommes favorables à la création de nouvelles structures pour accueillir les futures mères en difficulté.

De plus, nous sommes attachées à une vraie politique éducative concernant la vie affective des adolescents et des jeunes adultes (implication des infirmières scolaires, des assistantes sociales, d'associations...).

LES PERSONNES HANDICAPEES

Si tout n'a pas encore été mis en œuvre pour répondre à la loi du 11 février 2005, dont tous les décrets d'application n'ont pas encore été publiés, nous n'avons pas à rougir de notre action, toute couleur politique confondue.

Notre programme comporte les propositions suivantes :

- ✓ Accueil des enfants porteurs de handicap dans les écoles de leur choix, exiger leur accessibilité, quel que soit le type de handicap (sanitaires et ascenseurs),
- ✓ Accueil de ces enfants dans les structures de loisir,
- ✓ Développer les centres d'activité sportive pour personnes handicapées (type saint Jean de Dieu),
- ✓ Exiger que chaque programme de réhabilitation de logements sociaux, à fortiori lors de nouveaux programmes, comporte des appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ Veiller à ne pas multiplier les panneaux de mobilier urbain qui gênent la circulation sur les trottoirs,
- ✓ Créer un foyer pour handicapés mentaux seniors.

Notre engagement : faire en sorte que les personnes en situation de handicap soient parfaitement intégrées, afin de rendre concrète l'égalité des chances.

Cécile RENSON

Conseiller de Paris, élue du XVème
Médecin

Michelle DESCROIX

Adjoint au Maire du XVème,
chargé des affaires scolaires et de la caisse
des écoles

Ancien directeur de collège